

*Date de dépôt : 23 mai 2011*

## Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la  
Gradelle? Une proposition absurde!**

### Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1780, lors de sa séance tenue le 9 mai 2011.

La présidence a été assurée par M. Antoine Droin, le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son excellent travail.

**Audition du 9 mai 2011 à 17h00, de Mme Ariane Meier et Mme Studmann, pétitionnaires de la P 1780 : Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la Gradelle? Une proposition absurde!**

Mme Meier déclare que cette pétition s'oppose à l'envoi d'élèves des Pâquis à la Gradelle. Elle connaît la pétition de Saint-Gervais sur le même sujet et signale que l'auteur de la pétition des Pâquis est l'association de parents d'élèves qui regroupe une cinquantaine de familles. Elle indique par ailleurs ne pas être concernée personnellement par la problématique mais rappelle que la pétition demande que les enfants puissent aller dans une école à proximité. Elle déclare qu'envoyer des enfants si jeunes à quarante minutes de transport aux heures de pointe est aberrant. Elle considère qu'il s'agit par ailleurs d'un déracinement et d'une carence quant aux autres activités des enfants, sportives ou culturelles. Elle ajoute que l'information a été mal faite par le DIP et qu'il faudrait refaire un décompte dans les cycles du quartier.

Elle se demande s'il ne serait en outre pas possible de mettre un « porta-cabine » en guise d'école provisoire.

Un commissaire (R) remarque qu'il y a donc des élèves allophones qui pourront suivre des enseignements de langue, après les cours, à la Gradelle. Il demande également quelle a été la réponse du DIP.

Mme Meier répond par la négative et mentionne que les élèves d'origine portugaise ou espagnole des Pâquis, par exemple, prennent des cours au sein de leur quartier et qu'ils ne pourront plus le faire s'ils vont à la Gradelle.

Pour le DIP, Mme MEIER répond qu'il n'y a pas eu de contact avec le département. Elle sait toutefois que ces déplacements sont un phénomène en expansion et qu'ils concernent davantage d'élèves cette année.

Mme Studmann ajoute qu'elles ont pris contact avec le directeur de l'école et qu'elles ont constaté que les institutions se renvoyaient la balle. Seuls les parents concernés ont été tenus informés et ce sont ces derniers qui ont entrepris des démarches. Elle mentionne encore qu'il y aura un conseil d'établissement le 17 mai et qu'une réponse officielle devrait être donnée à cette occasion. Elle ajoute qu'un nouveau courrier sera rédigé avec Saint-Gervais.

Un commissaire (MCG) demande si cette mesure entrera en vigueur pour la rentrée de cet automne et si les pétitionnaires connaissent le nombre d'élèves qui, entre Saint-Gervais et les Pâquis, sont déplacés à la Gradelle.

Mme Meier acquiesce et répond qu'il y en a 53.

Le même commissaire (MCG) demande si elles savent si tous les enfants des cycles proches du quartier des Pâquis proviennent de ce dernier et s'il y a des élèves de la Rive gauche sur la Rive droite.

Mme Studmann répond qu'elles n'ont pas d'information officielle mais qu'elles ont compris qu'il y avait un bouleversement total. Elle n'a pas connaissance de l'ensemble des mouvements et, selon elle, il n'y a pas d'élèves de la Rive gauche sur la Rive droite.

Mme Studmann répond également à une autre question de ce commissaire, qui désire savoir si elles ont eu un retour quant à l'idée de « porta-cabines », par la négative, tout en déclarant que la pétition demande simplement de surseoir à la décision. Elle ajoute qu'il y a certainement des possibilités à court, moyen et long termes et que le « porta-cabine » n'est qu'une hypothèse dont il faudrait parler.

Un commissaire (PDC) demande comment le choix des enfants en partance pour la Gradelle a été fait et si d'autres cycles plus proches que la Gradelle ont été envisagés.

Mme Meier répond que le choix se fait en fonction d'une répartition géographique et ignore si d'autres cycles que la Gradelle ont été envisagés.

Ce même commissaire (PDC) demande si certains parents sont d'accord de placer leur enfant à la Gradelle

Mme Studmann répond que certains parents pensaient que la décision ne pouvait pas être contestée. Elle ajoute qu'il faudrait peut-être envisager un système de volontariat.

Mme Meier précise qu'une famille a indiqué qu'une grand-mère habitait à côté du cycle de la Gradelle.

Un commissaire (L) remarque qu'il n'y a pas de centaines de nouveaux habitants aux Pâquis. Il ajoute que les personnes qui calculent les places connaissent les besoins depuis des années. Il se demande ce que le DIP a à répondre à cette remarque.

Mme Studmann l'ignore mais elle mentionne qu'il semblerait que c'est l'apport de population dans le Mandement qui déséquilibre la situation. Elle répète qu'un nouveau comptage est nécessaire.

Un commissaire (MCG) demande s'il y a une cafétéria à la Gradelle. Il rappelle que ces frais de repas ne sont pas habituels pour des enfants de cet âge et il demande si un dédommagement est envisagé.

Mme Meier répond qu'il y a un espace prévu, avec des adultes, pour que les enfants puissent manger. Ces repas seront froids et donc assez succincts et, outre ces dépenses, il faudra encore compter les frais de déplacement.

Un commissaire (R) signale qu'avec le remodelage du cycle, un débat sur le volontariat risque d'être reçu par le département avec une certaine réserve.

Mme Studmann répond que c'était un exemple.

Un commissaire (V) demande s'il y a eu des cas de figure analogues par le passé.

Mme Meier répond que son association concerne des enfants du primaire. Elle ajoute, cela étant, ne pas avoir eu d'écho de ce type.

Un commissaire (L) déclare qu'il y a déjà beaucoup d'enfants dans le canton qui font  $\frac{3}{4}$  d'heure pour se rendre à l'école. Elle se demande si elles ont réfléchi à des mesures pour adoucir les choses.

Mme Studmann répond que le lieu se situe en ville avec trois cycles dans le quartier et elle ne croit pas que cette situation soit similaire à celle de la campagne. Elle ajoute que  $\frac{3}{4}$  d'heure pour se rendre à l'école à cet âge est particulièrement discutable. En outre il ne s'agit pas d'un bus scolaire et il

convient en premier lieu d'accéder à la ligne 9 au sein d'un flux piétonnier important. Elle remarque qu'aucun aménagement n'a donc été imaginé.

Un commissaire (S) remarque que les parents ont donc reçu une lettre du département les mettant devant le fait accompli.

Mme Meier acquiesce.

***Le débat qui suivra l'audition des pétitionnaires marquera rapidement une tendance de quasiment l'ensemble des commissaires à vouloir soutenir cette pétition et la renvoyer rapidement au Conseil d'Etat.***

Un commissaire (R) relève qu'il semble difficile de surseoir à cette décision au mois de mai et ajoute que soit les classes seront bourrées entraînant une réaction des syndicats, soit la situation restera telle quelle.

Un commissaire (MCG) comprend, mais il remarque que le DIP n'a pas fait d'information suffisante et pense que la demande des pétitionnaires semble justifiée. Il ne croit pas en l'occurrence qu'installer un « portacabine » soit si difficile.

Un commissaire (L) se déclare en faveur de surseoir à la décision du DIP. Il ajoute que cette situation est inacceptable au vu des moyens électroniques à disposition permettant de régler ce genre de problèmes. Il remarque ensuite que des enfants de Satigny ont été placés au cycle de Cayla plutôt qu'à Meyrin, car leurs parents avaient un numéro postal correspondant à Vernier. Il précise que cela démontre bien que le DIP a une gestion de la problématique qui est nulle. Il remarque encore que s'il s'avère nécessaire de déplacer des enfants, il faudra déplacer les plus grands.

Un commissaire (UDC) remarque que le délai de la pétition est correct et il pense que les pétitionnaires ont bien réagi et dans les temps.

Un commissaire (V) partage cet avis mais il croit qu'il ne faut pas non plus critiquer l'administration. Il ajoute qu'il convient d'attendre l'audition du DIP. Il signale ensuite que le temps de trajet entre les deux arrêts, soit la rue du Mont-Blanc et la Gradelle, est de treize minutes selon le site internet des TPG.

Un commissaire (MCG) rappelle que dans les campagnes, les enfants n'ont pas le choix et qu'un bus spécial est organisé. Il déclare que ce n'est pas le cas dans cette situation et pense en outre que la sélection des élèves est arbitraire. Il remarque que lorsque l'on réussit à construire une prison en moins d'une année, il devrait être possible de parvenir à construire deux pavillons scolaires rapidement. Il soulignera encore qu'il y a encore la question des repas et, en comparaison, si les députés devaient manger des sandwiches tous les jours, ils ne seraient guère heureux. Il déclare qu'il est

monstrueux de faire se déplacer des enfants si jeunes à travers toute la ville et il imagine aisément que les parents soient angoissés.

Un commissaire (R) partage l'avis d'un commissaire (L) mais il ne voit pas comment faire autrement. Selon lui, les « porta-cabines » représentent une solution mal adaptée et ils présentent un coût. Il rappelle alors qu'à son époque, tous les enfants allaient au cycle au centre-ville car il n'y en avait pas ailleurs et déclare qu'il n'existe pas un droit à la proximité en ce qui concerne les cycles, comme c'est le cas pour les écoles primaires. Il déclare encore que l'alternative serait de déplacer des élèves plus âgés, encore que cette autonomie gagnée à douze ans soit une étape importante.

Une commissaire (L) remarque que les pétitionnaires de Saint-Gervais entrent en matière sur des aménagements et elle regrette que les pétitionnaires des Pâquis soient fermés. Elle rappelle par ailleurs que les élèves sont généralement très attachés à leurs camarades.

Une commissaire (S) déclare que si le travail était mieux fait, nombre de ces problèmes seraient évités. Elle relève ensuite que la Genève de l'enfance du commissaire (R) n'est plus la Genève d'aujourd'hui et déclare qu'à Plan-les-Ouates un crédit a été voté pour des containers devant faire usage de salles de classe. Elle ne voit pas pourquoi cela ne pourrait pas être possible à Sécheron. Enfin, elle partage complètement l'avis du commissaire (L) et mentionne que ce genre de décision représente un bouleversement pour les familles.

Un commissaire (UDC) déclare que le temps de parcours sur le site des TPG est théorique et ne tient pas compte de la réalité du terrain. Il ajoute avoir conduit la ligne 9 et affirme que tous les matins, il y a vingt minutes de retard.

Un commissaire (V) pense qu'il y a également un manque d'informations entre services et se demande si d'autres bâtiments ne pourraient pas être reconvertis.

### **Audition du 9 mai 2011 à 18h00, de M. Eric Tamone, directeur du service de la scolarité, (DIP)**

M. Tamone explique que le découpage est réalisé en fonction de la géographie et qu'il convient d'équilibrer les effectifs entre établissements. Il rappelle qu'il y avait 17 cycles, il y a encore cinq ans, et qu'il a donc fallu attribuer des secteurs géographiques à ces nouveaux établissements. Cette pétition soulève la question du déplacement et il remarque que la réflexion a justement porté sur un rééquilibrage afin d'éviter que les établissements de la Rive droite augmentent trop. Il mentionne qu'il est vrai que dans ce cas, le

trajet est rallongé. Il ajoute que lors de déplacements d'élèves, le département s'assure des lignes de bus ainsi que des mesures d'accompagnement nécessaires à prendre dans l'établissement d'accueil. Il est évident que dans l'absolu, personne n'aimerait avoir à déplacer des élèves. Il indique en outre que les parents ont visité le cycle de la Gradelle qui se trouve dans un contexte agréable. Il termine en rappelant que le cycle compte 13'300 élèves répartis entre les vingt établissements.

Un commissaire (PDC) demande combien d'élèves se trouvent dans les cycles concernés.

M. Tamone répond qu'aujourd'hui, Sécheron compte 645 élèves, Cayla, 747, Montbrillant, 757 et la Gradelle, 600.

Le même commissaire demande si le déplacement de ces élèves est une obligation et une urgence cette année. Il se demande s'il aurait été possible d'imaginer une autre solution avant de prendre cette mesure.

M. Tamone indique qu'il y a eu 18 changements de secteurs et qu'il y en a toujours eu, mais que la nouveauté relève de la longueur des trajets. Il affirme que pour le moment c'est une obligation car les éléments de la rentrée sont en place et que revenir en arrière serait problématique. Il ajoute que le problème est connu et que le projet d'un 21<sup>e</sup> établissement est à l'étude depuis 2004. Il signale encore que le collège de Budé a dû diminuer son effectif en raison de travaux en cours, ce qui aggrave évidemment la situation.

Un commissaire (V) demande si le réseau TPG actuel a été pris en compte et si c'est également le cas des modifications qui interviendront en fin d'année.

M. Tamone acquiesce en remarquant que ce changement favorisera la situation.

Un commissaire (L) remarque que l'on sait depuis dix ans combien d'élèves des Pâquis entrent au cycle chaque année et il ne comprend pas que rien n'ait été prévu et que les cycles actuels soient déjà trop petits. Il ajoute que les déplacements sont dangereux et que la nourriture implique un problème et que ces élèves risquent de devenir de vrais petits Américains dodus. Il rappelle encore que si les horaires diminuent, c'est bien pour que les enfants puissent faire leurs activités et ce dans leur quartier. Il demande alors comment le département effectue ses prévisions.

M. Tamone répond que c'est le bureau Urba-plan qui travaille sur ces prévisions. Il rappelle qu'il y a de nombreux changements dans les villages, à cela, il faut ajouter les gens vivant en France et venant travailler en Suisse qui ont le droit de scolariser leur enfant en Suisse. Cela étant, cette préoccupation

date en tous cas de 2004. Il signale ensuite être très soucieux du confort des élèves et que les horaires sont aménagés au mieux. Il rappelle encore qu'il y a 200 écoles, 20 cycles et encore moins d'établissements post-obligatoires. Il déclare ensuite qu'en 2011, les cycles concernés auront :

Sécheron : 647 élèves

Cayla : 661 élèves

Montbrillant : 718 élèves

La Grabelle : 643 élèves

Un commissaire (L) remarque qu'il y a donc de la place dans les cycles de la Rive droite.

M. Tamone répond que ce sont les locaux qui limitent le nombre d'élèves. Il précise que Harmos va multiplier le nombre de classes et rappelle que la question des effectifs relève véritablement de l'occupation des locaux et non de l'encadrement qui est très intéressant à Genève.

Un commissaire (R) déclare que gérer un cycle de 600 élèves n'est pas pareil qu'un cycle de 700 élèves, simplement pour des questions disciplinaires. Il remarque ensuite qu'il y a donc eu une soirée de parents afin de les informer mais il mentionne que les parents se plaignent de ne pas avoir été tenus informés. Il se demande alors ce qu'il faut penser du fait accompli.

M. Tamone répond que le processus d'information est répété autant aux associations de parents que dans les écoles. Il remarque qu'il aurait peut-être fallu avoir une attention particulière sur certains secteurs. Il estime, cela étant, que toutes les informations ont été données dès le mois de janvier. Il en vient ensuite à la discipline et il déclare partager l'avis du commissaire (R) en remarquant que c'est effectivement un élément très fort, raison des rééquilibrages.

Un commissaire (R) demande si les directeurs du primaire ont fait leur travail correctement pour informer leurs collègues du cycle.

M. Tamone répond qu'il y a peut-être des petits bouts de régulation à faire. Quant à la question d'un commissaire (MCG), M. Tamone répond que ce sont les directeurs des établissements primaires qui sont institutionnellement les interlocuteurs des associations de parents d'élèves du primaire. Il ajoute que l'organe fédérateur des associations a été tenu informé.

Ce même commissaire (MCG) déclare que l'information a peut-être mal été communiquée entre les entités. Il demande ensuite si les risques de la circulation ont été pris en compte et également pourquoi ne pas simplement déplacer la dernière année.

M. Tamone répond que le déplacement est mesuré pour ne pas dépasser plus de 30 minutes. Il précise avoir fait l'expérience de ce trajet qui dure 27 minutes. Il ajoute que c'est aussi un apprentissage. Il rappelle ensuite que les élèves qui commencent le cycle font leurs trois années dans le même établissement.

Toujours le même commissaire (MCG) remarque qu'une partie des élèves se déplacera en vélo, ce qui est plus risqué qu'en bus. Il mentionne ensuite que le budget pour ce déplacement risque de poser des problèmes à certaines familles.

M. Tamone répond que des prises en charge sociales sont possibles. Il précise que cette mesure sera prioritaire pour ces enfants.

Une commissaire (S) imagine que parmi les 53 enfants, des parents sont satisfaits. Elle se demande également comment choisir les enfants qui partent à la Gradelle.

M. Tamone suppose que certains parents sont satisfaits, quand à la démarche du choix, celle-ci est faite en fonction de la géographie et par le biais de programmes informatiques.

La commissaire (S) signale alors que certains enfants ont des obligations parascolaires et demande si cet aspect ne devrait pas être pris en compte. Elle demande encore si avertir les parents en janvier n'est pas un peu tard, ce d'autant plus que ce type de décision entraîne des réorganisations pour les parents. Elle aimerait savoir également s'il est d'accord de rencontrer ces parents d'élèves.

M. Tamone répond que le trajet se rallonge pour tous les élèves qui passent au cycle. Il ajoute que le département traite bien évidemment les demandes particulières. Il rappelle encore que l'affectation change tous les ans depuis 1962. Enfin il estime qu'avant de rencontrer les parents, la question est de savoir s'il y a des solutions. Il ajoute ne pas voir d'autres solutions pour le moment.

Un commissaire (V) demande pourquoi le DIP n'intègre pas le vélo dans sa politique.

M. Tamone répond que c'est le cas.

Un commissaire (MCG) relève que les enfants extérieurs au canton peuvent donc intégrer le cycle. Il aimerait savoir quelle en est l'influence et quelles sont les possibilités de refus.

M. Tamone répond que pour les élèves de France, les secteurs d'attribution ne sont pas fixes. Il précise qu'il n'y a pas de critères et que ce sont des aspects réglementaires. Ce sont les Genevois ou les personnes



travaillant à Genève qui ont le droit de placer leur enfant à l'école dans le canton. Il précise que ces enfants sont placés là où il reste de la place.

Un commissaire (L) remarque que l'informatique a séparé les pairs et les impairs à la rue de la Navigation, ce qui est aberrant. Il déclare, cela étant, que certains parents aimeraient peut-être que leur enfant aille à la Gradelle.

M. Tamone répond ne pas être choqué de la séparation au sein d'une même rue. Il rappelle que l'affectation fait l'objet d'une mesure administrative et que les parents n'ont pas le choix. Il signale en conséquence qu'il n'est pas possible de faire mieux en ce qui concerne l'affectation.

Un commissaire (V) demande s'il est prévu de prendre en compte les bâtiments du post-obligatoire dans les attributions.

M. Tamone répond par la négative en mentionnant que le post-obligatoire va subir une hausse qu'a déjà vécue le primaire. Il mentionne, cela étant, que les contacts avec les collègues des autres établissements sont nombreux.

***Les débats qui suivront cette dernière audition confirmeront, pour une grande majorité de la commission, que le renvoi au Conseil d'Etat s'impose et ceci rapidement.***

Un commissaire (V) indique que le quartier de Saint-Gervais est passé de 4'100 à 4'700 habitants grâce uniquement aux rénovations menées par la Ville.

A ce propos, un commissaire (MCG) rétorque qu'il ne faut pas attendre d'en arriver à ce point pour réagir et se contenter au final de déplacer des enfants de 12 ans. Il ajoute qu'il est en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat.

Un commissaire (PDC) n'est pas convaincu par les chiffres donnés par M. Tamone. Il pense que son explication n'est pas claire et qu'il n'y a pas urgence pour envoyer ces enfants à la Gradelle.

Ce qu'un commissaire (V) approuve également. Ainsi qu'un commissaire (L) qui se déclare en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat et qui remarque, qu'à la rentrée d'automne, les cycles concernés auront 121 élèves de moins et il ne comprend pas, dès lors, les raisons de ces déplacements.

Une autre commissaire (L) est plus mitigée, elle rappelle que la nouvelle grille du cycle occupe plus de salles, ce qui implique moins d'élèves.

Une commissaire (S) suit l'ensemble de la commission. De même pour un commissaire (UDC) qui signale, de plus, que les incidences économiques pour une population qui n'est pas forcément aisée seront importantes.

***Le Président passe au vote du renvoi de la P 1780 au Conseil d'Etat :***

En faveur : 11 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)  
Non : 2 (2 R)  
Abstention : 2 (2 L)

Demande est faite au rapporteur de traiter le rapport rapidement et de déposer le rapport avant le 24 mai, afin que l'urgence soit demandée et l'ajout aux extraits.

**Conclusion**

Pour la majorité de la commission, une grande incompréhension est née de cette audition. En effet, il y a dans ce dossier une attitude relativement méprisante de la part du DIP vis-à-vis de ces jeunes élèves et de leurs parents.

Mis devant le fait accompli à fin février début mars, sans consultation aucune, ces parents n'ont pour ainsi dire que la possibilité de recourir à la pétition et on peut saluer l'association des parents d'élèves qui a pris l'affaire en main et réagi le plus rapidement possible.

Les informations qui, selon le DIP, auraient été transmises en amont, n'ont visiblement pas suivi, ni auprès des directeurs des écoles concernés ni auprès de l'organe factier de l'APEP. Ce qui permet quand même de s'interroger sur les modes de communications au sein de ce département.

M. Tamone, directeur du service de la scolarité, prétend que le parcours, du domicile au cycle de la Gradelle, par le bus, ne dure pas plus de 30 minutes. Il affirme avoir testé lui-même le parcours et que celui-ci n'a pas duré plus de 27 minutes. Il oublie simplement que lui est un adulte avec une volonté de réussir son parcours dans les temps, il oublie également que le trafic à Genève est très aléatoire et que, bien souvent, même les bus sont pris dans les bouchons et retardés par ceux-ci.

Nous relèverons aussi qu'à 12 ans, faire 2 fois par jour, au moins 30 minutes de déplacement, c'est exiger une grande responsabilité de la part d'enfants qui sortent tout juste du primaire, alors que, pour la plupart à peine 2 mois auparavant, leurs parents venaient encore les chercher à la sortie de l'école. Bienvenue dans la dure réalité de la vie !

Que dire encore quant au risque que l'on va faire courir à ces enfants qui, par faute de moyen ou simplement par liberté de choix de transport, prendront leurs vélos et parcourront courageusement ces quelques kilomètres au milieu d'un trafic infernal pour aller s'abreuver d'un savoir qu'on leur refuse d'acquérir près de chez eux.

Quand on parle de la nourriture de l'esprit il ne faut pas oublier celle destinée à l'estomac, et visiblement là aussi le bât blesse. On nous informe qu'un local sera mis à disposition des élèves, afin qu'ils puissent « pique-niquer ». Comme le soulignera un commissaire (MCG), je défie n'importe quel député ou députée de cette honorable assemblée de manger tous les jours un sandwich en guise de repas, on verra bien au bout d'une année si ce candidat à la « malbouffe » aura gardé sa vivacité d'esprit et un enthousiasme permanent. De plus les frais engendrés pour la préparation d'un repas, aussi équilibré soit-il, ne sont pas comparables à ce que coûte un repas pris à la maison, dans le cocon familial.

Puisque l'on relève les coûts que vont engendrer cette délocalisation des élèves, il faut parler des coûts inhérents aux déplacements.

En effet, bien des ménages n'ont déjà pas les moyens de supporter le coût « des repas sandwiches », par conséquent on n'ose même pas imaginer combien ils devront se sacrifier pour assumer le coût de l'abonnement annuel des TPG. Même si M. Tamone nous dit que des prises en charge sociales sont possibles. Il précise que cette mesure sera prioritaire pour ces enfants. Mais ceci, pour autant que les parents concernés en fassent la demande et que leurs dossiers soient acceptés.

**En bref, nous constatons que des délais très courts ont été laissés aux parents pour réagir et quand ceux-ci réagissent, on leur rétorque que les délais sont trop courts pour modifier la décision.**

**On constate également, que l'on n'attache que très peu d'importance au risque lié au déplacement à travers la ville par des enfants de seulement 12 ans.**

**En comparaison, l'enfant faisant le même genre de déplacement à la campagne n'est jamais seul car tous les enfants du village prennent en général le même bus et le trafic est moins dense.**

**Aucune mesure de compensation n'a été prévue pour ces familles, telle qu'offrir d'office l'abonnement annuel TPG pour l'élève. Cela permettrait non seulement de soulager le budget familial mais de pallier au risque d'un déplacement individuel.**

**Enfin, alors que l'on nous martèle tous les jours dans les médias audiovisuels, qu'il faut manger équilibré, qu'il faut éviter de grignoter, le DIP nous annonce qu'il met un local à disposition des élèves pour qu'ils puissent manger. Que penser de cet élan de générosité ?**

**Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission des pétitions vous demande de soutenir le renvoi de la pétition 1780 au Conseil d'Etat.**

## **Pétition (1780)**

### **Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la Gradelle ? Une proposition absurde!**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Une grande partie des enfants des Pâquis qui doivent entrer au cycle d'orientation vont être envoyés au cycle d'orientation de la Gradelle, à Chêne-Bougeries, alors qu'il existe deux cycles d'orientation à proximité de leur domicile.

Les parents et habitants signataires de la pétition demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer les enfants des écoles de Pâquis-Centre et de Zurich au cycle de la Gradelle et de trouver une solution pour que les enfants puissent trouver une place dans deux cycles de Montbrillant et de Sécheron.

**Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la Gradelle est une décision préjudiciable :**

- **En terme de mobilité et de sécurité : temps de trajet trop long et risqué pour des enfants encore jeunes.**
- **En terme économique : difficulté pour de nombre uses familles d'ajouter à leur budget le montant des abonnements de transports publics et des repas de midi pris à l'extérieur.**
- **En terme social : fragilisation des liens existants, impossibilité d'accéder à l'offre parascolaire proposée dans le quartier.**

N.B. 725 signatures  
*p.a APEPâquis*  
*Mme Ariane Meier*  
pa Maison de quartier des Pâquis  
Rue de Berne 50  
1201 Genève